

Compte-rendu de mandat

CTPD du jeudi 6 septembre 08

FO a défendu les dossiers confiés par les collègues et prévenu les écoles après le CTPD.

Bilan des opérations :

17 F sur les 85 F à S (20%), 14 O sur les 35 O à S, 8 F nouvelles, 14 O nouvelles et 2 réouvertures de classes fermées en février.

Dans sa déclaration préalable (complète sur le site) la fédération FO de l'enseignement a dénoncé les difficultés de cette rentrée, l'inquiétude, l'exaspération et le découragement des enseignants dans les écoles.

Par l'application du décret DARCOS, bien hâtive dans notre département, mettant en œuvre la suppression de 2 h d'enseignement hebdomadaire aux élèves et annualisant 108 heures de nos obligations de service. Nous avons rappelé les positions Force Ouvrière, fait remonter les **problèmes concrets posés par la mise en œuvre de « l'aide personnalisée »** dans les écoles suite aux diverses directives des IEN, dénoncé le fait que certains exigent que les enseignants de maternelle aillent effectuer le soutien en élémentaire.

Nous avons souligné que **nombre de mercredis ou de samedis allaient être travaillés** pour les enseignants, les obligeant à faire garder leurs enfants pour venir travailler, ce qui représente une perte de salaire conséquente et dénoncé **la multiplication du nombre de réunions convoquées déjà lors de cette première semaine** : Directeurs, T1, T2...

**Rappel : Nos obligations hors enseignement sont de 108 heures et pas une de plus !
Communiquez toutes les situations particulières, tous les problèmes au syndicat !**

Par les effectifs chargés dans certaines classes, la multiplication des cours doubles, le nombre excessif de fermetures à surveiller, nos dossiers attestant que nombre d'entre elles ne seraient pas effectives, les chiffres de la rentrée correspondant à ceux annoncés par les directeurs et non à ceux retenus par l'administration. Ce qui s'est confirmé puisque **17 FS sur 85**, ont été effectives. Or dans ces écoles, si un maître a été replié, il va revenir après avoir fait la rentrée dans une autre école, la rentrée s'est faite avec une classe en moins, il faut tout réorganiser... Nous avons réitéré notre demande que les chiffres retenus soient ceux des directeurs.

Considérant que la position unanime des élus du Val de Marne était la seule réponse à apporter au ministre Darcos, nous avons proposé aux représentants du SNUipp-FSU et du SE-UNSA de la faire nôtre et de :

- **se prononcer pour l'abrogation des décrets Darcos supprimant les heures de classe pour les élèves et annualisant les obligations de service des enseignants, et pour le rétablissement des 2 heures d'enseignement pour tous les élèves,**
- **s'opposer à une définition locale du service des enseignants et demandent le respect d'horaires et d'obligations de service déterminés nationalement pour tous !**

- **demander à Monsieur l'Inspecteur d'Académie le respect de l'affectation des personnels** : aucun enseignant du premier degré ne peut être contraint de faire tout ou partie de son service dans une autre école que son affectation prononcée par la CAPD et actée par un arrêté de nomination... »

Aucun d'eux n'a répondu positivement.

CAPD du samedi 6 septembre 2008

Si la CAPD était convoquée pour entériner les nominations faites par l'administration en juillet, **le délégué du personnel du SNUDI-FO - comme tout au long des opérations - a posé les problèmes, défendu les cas particuliers, demandé à ce que l'on revoie certaines nominations, ce qui lui a été refusé.**

Le SNUDI-FO a tenu une permanence samedi après-midi.

Dans sa déclaration préalable (complète sur le site), le délégué SNUDI-FO a dénoncé des opérations difficiles, suite du report ministériel des opérations de carte scolaire après les élections municipales (laissant des centaines de collègues en attente de nomination à la sortie des classes) et à la mise en place du nouveau logiciel NGM, source de nombreuses erreurs sur la composition des postes en particulier. Lors de la deuxième phase du mouvement, le SNUDI-FO avait demandé à ce qu'un rectificatif et un additif soient publiés, ce qui n'a pas été « possible ». FO a obtenu néanmoins qu'on refasse un nouveau mouvement intégrant les corrections pour permettre des nominations respectant le barème.

Le SNUDI-FO a contesté le fait que le mouvement se soit poursuivi aussi tard dans le mois de juillet, sans contrôle possible, contrairement aux deux premières phases, par les délégués du personnel, et réduisant la troisième phase du mouvement à un mouvement « à l'aveugle » - des collègues ont été nommés sur des postes non demandés, loin de leur domicile, fractionnés... alors qu'aujourd'hui des collègues avec un barème inférieur sont nommés sur des postes plus corrects - et avec de multiples erreurs entre les arrêtés et la parution sur l-prof, des oublis, des collègues se présentant sur leur poste et apprenant qu'il est modifié...

En clair, Force Ouvrière demande que le mouvement se déroule en trois vraies phases avec contrôle de la CAPD, permettant, à chaque étape, aux délégués du personnel, en possession des informations, de jouer leur rôle de contrôle et de pouvoir défendre les dossiers personnels. Il exige que le mouvement se passe dans la clarté et le respect du barème, pour l'égalité de traitement de tous les collègues.

S'élevant contre le fait que des collègues aient été « punis » pour ne pas avoir fait de vœux de cantons, le SNUDI FO a réitéré sa demande de **suppression de l'obligation faite de formuler ces vœux de cantons** qui permettent à l'administration de « caser » le maximum de collègues. Il a demandé, comme il l'avait fait en entrevue avec M. L'IA, et obtenu qu'un groupe de travail soit mis en place pour améliorer les opérations dans ce sens.